

Résolution du personnel de Swissport

Réuni en assemblée générale le jeudi 15 mai 2008, le personnel de Swissport vote la résolution suivante :

1) Retenues salariales lors des arrêts maladie

Le personnel demande que change immédiatement la pratique actuelle, selon laquelle 20% du salaire sont retenus les trois premiers jours de maladie.

2) Tâches supplémentaires

Le personnel demande que, lorsque des tâches supplémentaires sont demandées aux collaborateurs, les salaires soient augmentés en conséquence.

3) Bons repas

Le personnel demande que le montant des bons repas soit adapté aux coûts actuels des cafétérias et restaurants de l'aéroport.

4) Parkings

Le personnel demande que toute modification de tarifs et de conditions de parking soit négociée avec les représentants du SSP.

Le personnel mandate le SSP afin de faire aboutir cette résolution.